

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 25 février 2021

Date de la convocation
20.02.2021

Date d'affichage
20.02.2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne

Excusés :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette
Mme LENOIR-DENARIE Karine qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël



A été nommé secrétaire de séance : POLONIA Alexi

Délibération n° 2021.14

Objet de la délibération

**« SKI POUR TOUS » NOUVELLES CONDITIONS FINANCIÈRES DURANT LES
VACANCES DE FÉVRIER 2021 DUES A LA CRISE SANITAIRE**

Il est rappelé que, par délibération du 2020-78 du jeudi 03 septembre, le Conseil Municipal avait délibéré les tarifs et les conditions du Ski Pour Tous.

La crise sanitaire n'a pas permis d'assurer la prestation du « Ski Pour Tous » cet hiver. Toutefois, en partenariat avec l'ESF de Morillon, il a été proposé de maintenir des activités pour les enfants de Morillon durant les vacances de février, notamment : Ski de fond, Snooc touring et raquettes.

Ces activités seront organisées sur 8 séances durant la quinzaine, par groupe d'âge selon le planning déterminé par l'ESF, à compter du mardi 9 février.

Il est proposé de fixer les tarifs en fonction du coefficient familial CAF, comme suit :

Tranches du coefficient CAF	Tarifs
Tranche 1 coefficient de 0 à 620€	69€
Tranche 2 coefficient de 621 à 1 000€	77€
Tranche 3 coefficient de 1 001 à 1 400€	85€
Tranche 4 coefficient supérieur à 1 400€	95€

En lien avec le Ski Club de Morillon, il est proposé que soient intégrés 11 enfants susceptibles d'intégrer le ski de compétition durant les vacances de février, pour des séances qui auront lieu sur le site de Salvagny à SIXT-FER-A-CHEVAL. La prestation comprend :

- 30h00 de séances de ski
- Carte neige

- Forfait de ski journalier (10.00€ par jour)
- Adhésion licence au ski club

Il est proposé de fixer les tarifs en fonction du coefficient familial CAF comme suit :

	Forfait + cours + carte neige
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	98,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	109,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400€	120.50 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	135,00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** les conditions du Ski Pour Tous pendant cette période vacances
- **VALIDE** les tarifs ci-dessus

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

 Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[